

Déchèteries du Pays du Mont Blanc

Passage aux horaires d'hiver à partir du 1er novembre :

- Sallanches :
Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Dimanche de 10h00 à 12h00
Fermé les jours fériés
- Passy
Lundi de 14h00 à 18h00
Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Fermé le dimanche et les jours fériés
- Saint Gervais
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00
Mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Fermé le dimanche et les jours fériés
- Megève
Toute l'année
Lundi au samedi, de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 18h15
Fermé le dimanche et les jours fériés

Un nouveau règlement de fonctionnement :

Le conseil communautaire du 27 septembre a adopté le nouveau règlement des déchèteries qui prend en compte les dernières évolutions liées à la mise en place du contrôle d'accès par lecture de plaques.

Quels sont les changements ?

- L'inscription est obligatoire pour accéder aux 4 déchèteries du Pays du Mont Blanc
- Les 4 déchèteries sont réservées aux particuliers et entreprises du territoire ou ayant un chantier sur l'une des dix communes
- Seuls les véhicules immatriculés et de moins de 3,5T sont autorisés (quads et autres véhicules sans plaque avant peuvent accéder mais prévoir l'installation d'une plaque lors de la venue en déchèterie)
- Pour les professionnels :
 - les dépôts sont facturés **à partir du 1^{er} janvier 2018 au plus tard**
 - certains déchets restent gratuits : cartons, ferrailles, huiles végétales...
 - les déchets dangereux (solvants, peintures...), les pneumatiques, les huiles minérales sont désormais interdits. Les professionnels doivent se rapprocher des filières spécifiques existantes (distributeurs ou prestataires spécialisés).

L'ensemble du règlement est consultable et téléchargeable sur www.ccpmb.fr rubrique déchets ou peut être envoyé sur demandé à dechets@ccpmb.fr

Le nouveau contrôle d'accès aux déchèteries, où en sommes-nous ?

La CCPMB a entamé une période de test d'un mois : concrètement, les barrières sont dorénavant abaissées pour permettre de réaliser les derniers réglages du système mais aucune facturation des professionnels n'est mise en place dans l'immédiat. Celle-ci interviendra à compter **du 1^{er} janvier 2018 au plus tard**.

Contacts